

FORMATION DES OFFICIELS TABLE DE MARQUE (OTM)

● Plénière des OTM CF et Région, ainsi que chronométreurs des tris (PNM / PNF) le dimanche 3 septembre 2017 de 09h00 à 13h00 à Mandelieu.

- procédures à 3 OTM
- nouvelles règles
- rappel de la règle des 24/14
- e-marque
- test théorique proposé par la Zone. (note minimale requise 11/20)

● Campus régional PACA (28 et 29 octobre 2017 à La Londe), formation et perfectionnement :

- OTM championnat de France
- OTM Région désirant évoluer vers OTM CF
- candidats OTM Région

◆ Evaluations pratiques

❖ supports spécifiques :

- Coupe Côte d'Azur (30 septembre, 1^{er} octobre, 25-26 novembre)
- tournoi international U15F (31 mars et 1^{er} avril 2018)

❖ rencontres de championnat

- avec un OTM HN au poste de chronométreur

☐ Groupe OTM HN + groupe d'OTM CF ciblés

- soirées, journées et week-end de formation avec « experts » (dates et lieux à confirmer)

☐ Groupe OTM CF et R

- soirées de formation dans les Alpes-Maritimes et dans le Var (dates et lieux à confirmer)

- ☞ code de jeu
- ☞ e-marque
- ☞ tenues des tables
- ☞ vidéos

■ Formation continue : QCM en ligne



I. O.T.M. DE CLUB

1. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude OTM Club, le licencié devra remplir les conditions suivantes :

- Etre licencié
- Réussir le module d'e-learning OTM Club
- Enregistrer l'attestation de réussite sur FBI
- Justifier de 5 rencontres validées sur FBI en cette qualité.

La validation au niveau OTM Club du licencié se fait alors automatiquement

2. Conditions pour être désigné

L'OTM Club n'est pas désigné.

3. Evaluation

L'OTM Club n'est pas évalué.

4. Conditions pour être valorisé au titre de la Charte des Officiels

Pour officier et être valorisé en tant qu'OTM Club, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude.

5. Descente / Relégation

L'OTM Club maintient son aptitude dès qu'il est licencié.

6. Désignation

L'OTM Club n'est pas désigné.

II. O.T.M. À APTITUDE REGIONALE

1. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude OTM Région, le licencié devra remplir les conditions suivantes :

- Etre licencié
- Réussir le module d'e-learning OTM Région
- Justifier d'une validation pratique sur les 2 postes de Marqueur et de Chronométrateur.

2. Conditions pour être désigné

Lors de la saison de validation de l'aptitude Régionale, aucune autre condition supplémentaire n'est requise pour être désigné.

Lors des saisons suivantes, pour être désigné, l'OTM Région devra réussir le stage de revalidation lors duquel il devra satisfaire à :

- Des conditions administratives telles que prévues par la Ligue Régionale
- Des conditions relatives aux connaissances théoriques telles que prévues par la Ligue Régionale

En cas d'échec lors de ce stage, des modalités de rattrapage sont prévues et mises en place par la Ligue Régionale.

3. Evaluation

La Ligue Régionale est compétente pour déterminer les conditions d'évaluation des OTM Région.

Cependant, cette évaluation n'est pas systématique à ce niveau.

4. Conditions pour être valorisé au titre de la Charte des Officiels

Pour officier et être valorisé en tant qu'OTM Région, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude et de désignation.

5. Descente / Relégation

En cas d'échec lors du stage de revalidation et du rattrapage, l'OTM perd son aptitude Région et devient OTM Club.

6. Désignation

La désignation des OTM Région est de la compétence de la Ligue Régionale par délégation de la CFO.

L'OTM Région est désignable sur chacun des postes sur lequel il a été validé.

L'OTM Région est désignable sur les compétitions NM3 et NF3

III. O.T.M. FEDERAL

1. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude OTM FEDERAL, le licencié devra remplir les conditions suivantes :

- Etre licencié
- Réussir le module d'e-learning OTM Championnat de France
- Justifier d'une validation pratique sur les 3 postes (Marqueur, Chronométreur et Opérateur du chronomètre des tirs)

2. Conditions pour être désigné

Lors de la saison de validation de l'aptitude FEDERALE, aucune autre condition supplémentaire n'est requise pour être désigné.

Lors des saisons suivantes, pour être désigné, l'OTM FEDERAL devra réussir le stage de recyclage organisé par la Ligue Régionale lors duquel il devra satisfaire à :

- Des conditions administratives telles que prévues par la CFO
- Des conditions relatives aux connaissances théoriques telles que prévues par la CFO.

En cas d'échec lors de ce stage, des modalités de rattrapage sont prévues et mises en place par la Ligue Régionale.

3. Evaluation

La Ligue Régionale est compétente pour déterminer les conditions d'évaluation des OTM FEDERAUX.

4. Conditions pour être valorisé au titre de la Charte des Officiels

Pour officier et être valorisé en tant qu'OTM FEDERAL, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude et de désignation.

De plus, il est possible au cours de la saison qu'un OTM REGIONAL soit validé pour l'aptitude FEDERALE par la Ligue Régionale, au regard du résultat des évaluations de l'officiel.

5. Descente / Relégation

En cas d'échec lors du stage de revalidation et du rattrapage, l'OTM perd son aptitude FEDERALE. L'OTM perd son niveau FEDERAL et redevient OTM REGIONAL.

6. Désignation

L'OTM FEDERAL a pour vocation d'officier sur les championnats de France Séniors (Hors PROA, PROB, LFB, NM1).

La désignation de ces championnats est de la compétence des Ligues régionales.

IV. O.T.M. à aptitude HAUT-NIVEAU

Les OTM à aptitude HN sont les seuls à pouvoir officier dans les niveaux suivants : Compétitions européennes, PROA / PROB / LFB et NM1 (1 OTM HN avec 2 OTM Fédéraux, uniquement pour ce championnat)

L'aptitude HN englobe 3 statuts : Aide-marqueur de club HN, stagiaire HN, OTM HN.

La formation, les observations et le classement des OTM HN sont de la compétence de la CFO, leur désignation de la compétence de la CFC.

1. L'Aide Marqueur de club HN (concerne les compétitions PROB, LFB)

a. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude Aide Marqueur de club HN, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude suivantes :

- Etre licencié dans un club HN
- Réussir le module d'e-learning Aide marqueur HN,
- Justifier d'une validation pratique.

b. Conditions pour être désigné

Pour être désigné, l'OTM devra :

- Participer au stage de revalidation des OTM HN et remplir les conditions administratives définies par la CFO telles que prévues en annexe 9,
- Figurer sur la liste transmise par le club en début de saison et validée par la CFO.

c. Evaluation

La CFO est compétente pour déterminer les conditions d'évaluation des Aides marqueurs de club HN sur des rencontres du niveau HN.

Cependant, cette évaluation n'est pas systématique.

d. Conditions pour être valorisé au titre de la Charte des Officiels

Pour officier et être valorisé en tant qu'Aide Marqueur de club HN, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude et de désignation.

e. Descente / Relégation

En cas d'échec lors du stage de revalidation et du rattrapage ou d'absence de validation par la CFO, l'aide marqueur club HN perd son aptitude. Il ne sera plus désignable en tant qu'aide marqueur club HN.

f. Désignation

La désignation de l'OTM HN est de la compétence de la CFC (du club pour les OTM club).

2. OTM Stagiaire HN

a. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude OTM Stagiaire HN, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude suivantes :

- Etre licencié
- Etre OTM désignable dans une division inférieure
- Etre proposé par la Ligue Régionale pour participer au stage de détection (proposition faite suite au processus de détection des potentiels organisé par chaque Ligue Régionale), à l'issue duquel les OTM validant les compétences HN seront proposés lors de la réunion classement de la CFO de fin de saison pour faire partie des effectifs OTM HN
- Figurer sur la liste validée par le Comité Directeur de la FFBB qu'il adopte au début de chaque saison. Cette décision fera l'objet d'une publication dans le Bulletin Officiel de la Fédération et/ou sur le site internet officiel de celle-ci.

b. Conditions pour être désigné

Pour être désigné, l'OTM devra :

- Participer au stage national annuel,
- Satisfaire aux conditions administratives telles que prévues en annexe 9,
- Satisfaire aux conditions de connaissances théoriques telles que prévues en annexe 10,
- Satisfaire aux conditions de validation pratique telles que prévues en annexe 11.

c. Evaluation

La CFO est compétente pour déterminer les conditions d'évaluation des OTM Stagiaires HN. Cette évaluation prendra en compte le résultat des observations et la fiche de suivi de l'OTM.

d. Conditions pour être valorisé au titre de la Charte des Officiels

Pour officier et être valorisé en tant qu'OTM Stagiaire HN, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude et de désignation.

e. Descente / Relégation

Au terme de la première saison de stagiaire HN, un stage national de fin de saison déterminera le statut de l'OTM pour la saison à venir :

- Obtention du statut d'OTM HN,
- Reconduction pour une saison du statut d'OTM Stagiaire HN (reconduction possible une fois seulement),
- Perte du statut d'OTM HN stagiaire : l'OTM retrouve son statut national

f. Désignation

La désignation de l'OTM HN est de la compétence de la CFC.

3. OTM HN

a. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude OTM HN, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude suivantes :

- Etre OTM HN ou stagiaire HN,
- Figurer sur la liste validée par le Comité Directeur de la FFBB qu'il adopte au début de chaque saison. Cette décision fera l'objet d'une publication dans le Bulletin Officiel de la Fédération et/ou sur le site internet officiel de celle-ci.

b. Conditions pour être désigné

Pour être désigné, l'OTM devra :

- Participer au stage de revalidation annuel,
- Satisfaire aux conditions administratives telles que prévues en annexe 9,
- Satisfaire aux conditions de connaissances théoriques telles que prévues en annexe 10,
- Satisfaire aux conditions de validation théorique telles que prévues en annexe 11.

c. Evaluation

La CFO est compétente pour déterminer les conditions d'évaluation des OTM HN. Cette évaluation prendra en compte le résultat des observations et la fiche de suivi de l'OTM. Un classement est établi par la CFO en fonction :

- De la synthèse des observations des OTM,
- De la fiche de suivi OTM intervenant en pondération.

Les OTM HN sont observés au moins deux fois par saison. Grâce à la fiche de suivi OTM, la CFO assure ainsi un suivi sur :

- Le respect des consignes et des procédures administratives,
- La disponibilité pour répondre aux désignations,
- Les manquements éventuels,
- Entretien individuel de l'OTM avec la CFO
- ...

d. Conditions pour être valorisé au titre de la Charte des Officiels

Pour officier et être valorisé en tant qu'OTM HN, l'officiel devra remplir les conditions d'aptitude et de désignation.

e. Descente / Relégation

Les OTM HN perdent leur aptitude dans deux hypothèses :

- Si le résultat de l'évaluation globale de l'OTM ne permet pas le maintien à ce niveau-là,
- En cas d'échec au stage de revalidation.

f. Désignation

La désignation sur les divisions PROA, PROB, LFB, NM1, Coupe de France avec au moins un club LNB, Compétitions européennes et Equipes de France est de la compétence de la CFC.

Groupes d'OTM	Désignation	Niveau de compétition Championnats de référence	Niveau de compétence des OTM à désigner (ou à fournir par les clubs)
HN	CFC	Compétitions européennes de clubs Matches EDF Matches EDF Jeunes	4 OTM HN (<i>dont 1 association recevante</i>) 4 OTM HN 2 OTM HN + 2 OTM clubs
	CFC	PROA Coupe de France <u>avec</u> 2 clubs PROA PROB, LFB Coupe de France <u>avec</u> 2 clubs PROB, LFB NM1 Coupe de France <u>avec</u> 1 club LNB-LFB	4 OTM HN (<i>2 OTM du club possible</i>) 4 OTM HN (<i>2 OTM du club possible</i>) 3 OTM HN + 1 AM HN (<i>2 OTM du club possibles dont l'AM</i>) 3 OTM HN + 1 AM HN (<i>2 OTM du club possibles dont l'AM</i>) 1 OTM HN + 2 OTM Fédéraux (<i>2 OTM du club possible</i>) 2 OTM HN + 2 OTM Fédéraux (<i>2 OTM du club possible</i>)
Fédéral	Ligues	Coupe de France <u>sans</u> club LNB-LFB Trophée Coupe de France avec clubs CF Esp PROA NM2, LF2, NF2, NF1 Espoirs LFB (phases 2-3) Phases finales CF Jeunes (1/2 F + F) TIC, TIL, TIZ	3 OTM Fédéraux (<i>1 OTM du club possible</i>) 2 OTM Fédéraux + 1 OTM Régional (<i>2 OTM du club possibles</i>) 3 OTM Fédéraux (<i>2 OTM du club possibles</i>) 3 OTM Fédéraux (<i>2 OTM du club possibles</i>) 3 OTM Fédéraux (<i>2 OTM du club possibles</i>) 3 OTM Fédéraux (<i>2 OTM du club possibles</i>) 4 OTM potentiels Fédéraux ou HN en stage
Régional	Ligues	NM3, NF3	3 OTM Régionaux (<i>2 OTM du club possibles</i>)
Club	Clubs	PréNat M, PréNat F Trophée Coupe de France <u>sans</u> club CF Championnats de France jeunes Coupes de France jeunes Championnats régionaux non qualif. Championnats départementaux	2 ou 3 OTM Clubs (<i>OTM régionaux préconisés</i>) 2 ou 3 OTM Clubs (<i>OTM Régionaux préconisés</i>) 2 OTM Clubs (<i>OTM Régionaux préconisés</i>) 2 OTM Clubs (<i>OTM régionaux préconisés</i>) 2 OTM Clubs 2 OTM Clubs